Réunion de rentrée parents d'élèves 17 septembre 2021

1 - Présentation du personnel - Organigramme

> 3 Enseignants et 3 ATSEM:

PS Damien Granet et Patricia Bouissou MS/GS Antoine Hugon et Karine Le Calvez PS/MS/GS Aurélie Baumann et Aurélie Simiot / Noémie

> Personnel

Cantine: Sandrine Joubert

Garderie: Cassandre Rivat / Hind,/ Noémie / Mounia

2 - Règlement

> Règlement intérieur :

Le règlement actuel a été voté par le conseil d'école de l'année dernière (2020). Il peut être modifié lors du premier conseil d'école 2021

> Horaires

Nous vous prions de respecter strictement les horaires.

La porte est ouverte le matin de 8h30 à 8h45, à 12h, de 13h35 à 13h45 après le repas et de 15h35 à 15h45 le soir ou 15h20 à 15h30 le vendredi.

Les conditions sanitaires nous ont amené à modifier les entrées et sorties : les entrées se font à la porte de l'école, les enfants entrent seuls et cela se passe très bien. Les sorties du soir se font par l'école élémentaire pour deux classes et directement par la porte de l'école pour les PS.

Nous vous rappelons que vos enfants sont sous votre entière responsabilité dans les locaux de l'école tant que vous ne les avec pas confiés à une personne compétente (maître/sse, animatrice de garderie) ou qu'un adulte ne vous a pas remis votre enfant.

Garderie: 7h30 et jusqu'à 18h30. inscription à Soëlys

Centre de loisirs : le mercredi après midi, réinscription tous les mois.

Pour la cantine, lorsque vous ne mettez pas votre enfant, prévenir 3 jours à l'avance pour la décommande du repas. En cas de maladie, faire parvenir à Soelys un certificat médical pour éviter la facturation des repas non pris.

> Obligation scolaire

L'école est obligatoire pour tous les enfants à partir de trois ans et ceux qui ont trois ans entre janvier et décembre 2021.

Un aménagement du temps d'accueil peut être envisagé uniquement les après-midi pour les enfants de trois ans, sur un temps bref. Les enseignants rencontrent les parents concernés.

Les absences doivent être justifiées et au delà de quatre demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, l'enseignant est tenu d'en informer les services de l'éducation nationale.

> Fonctionnement dans l'école

Pour le bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons :

-De marquer les affaires de vos enfants.

De ne pas mettre de chaussures à lacets à votre enfant tant qu'il ne sait pas faire ses lacets lui-même.

- -De n'apporter qu'1 seul doudou
- -De noter dans le cahier les infos importantes, les absences même si vous nous communiquez oralement ces informations et pour toute absence, en plus, appeler pour prévenir.
 - -De montrer l'exemple devant l'école et dans l'école :
 - o Gardez votre enfant près de vous et montrez-lui comment patienter dans le calme.
 - Jetez vos papiers dans la poubelle.
 - Ne fumez pas juste devant la porte d'entrée et éviter si possible de fumer devant l'école lorsque les enfants sont présents.
 - Apprenez à vos enfants à ne pas utiliser la sonnette de la porte, ce n'est pas un jeu
 - Ne sonnez qu'une fois, patientez et pensez à frapper entre 13h35 et 13h45 avant de sonner.

<u>Décharge</u>

La directrice est déchargée de sa classe un mercredi matin sur deux et peut l'être selon les disponibilités des remplaçants exceptionnellement. Aurélie Simiot est à temps partiel et est remplacée par Noémie tous les mercredis.

Patricia Bouissou est également à temps partiel et remplacée par Hind le mercredi matin.

3 - Ecrans

Nous, professionnels, nous nous devons de vous informer sur le danger des écrans.

Dr Ducanda et Terrasse, deux médecins de PMI alertent les parents et les professionnels sur les dangers des écrans dans une vidéo de 21 mn. Vous en trouverez un extrait sur le blog.

https://www.youtube.com/watch?v=9-eIdSE57Jw

début de l'extrait diffusé l'an dernier: 7 minutes 06.

Fin de l'extrait diffusé : 15 minutes (donc 8 minutes essentielles)

4 - Elections

Les élections de parents d'élèves ont lieu vendredi 8 octobre 2021. Les parents d'élèves délégués sont au nombre de 6 : 3 titulaires et 3 suppléants, les titulaires sont les trois premiers de la liste et les suppléants sont les trois suivants donc l'ordre des noms sur la liste électorale est très important.

Les délégués sont ceux qui font le relais entre les parents d'élèves et l'école. Ils assistent aux trois réunions de conseil d'école qui ont lieu dans l'année et participent aux

décisions qui peuvent être prises lors de ces réunions. Ces réunions rassemblent les représentants de la mairie, de l'équipe pédagogique de l'école et les parents élus. On y évoque les questions de santé, sécurité, projets pédagogiques, règlement dans l'école...

Qui accepterait de se présenter cette année ?

Titulaire?

Suppléant?

5 - Protocole sanitaire

Toutes les infos sont sur le blog, elles sont réactualisées régulièrement, veuillez le consulter régulièrement. Les parents doivent s'engager à ne pas mettre leur enfant en cas de symptôme; et prendre sa température avant l'école en cas de doute.

Les enfants qui ont été au contact d'une personne avérée porteuse de la covid doivent rester au domicile pendant 7 jours à partir du jour du contact.

Les enfants présentant un ou plusieurs symptômes évocateurs de la covid doivent consulter un médecin et ne peuvent revenir en classe que sur avis médical. Les parents écrivent alors dans le cahier de liaison l'enfant qu'ils sont allés chez le médecin qui leur a donné l'autorisation de reprendre la classe. Sans avis médical, l'enfant doit rester au domicile pendant 7 jours.

Si l'enfant est testé, en cas de test négatif, la reprise se fait après 7 jours ou sur avis médical.

Si le test est positif, nous devons faire une enquête pour déterminer les cas contact (les personnes qui ont été sans protection au contact de l'enfant pendant un long moment (à moins d'un mètre, partageant le lieu de vie, le foyer...).

En cas de symptômes se déclarant à la maison, appeler l'école pour expliquer la situation et ne pas mettre l'enfant malade à l'école.

Si un enfant de la classe contracte la covid, la classe ferme pour une durée de 7 jours et nous mettons en place une continuité pédagogique pendant ces 7 jours. Les autres classes fonctionnent alors normalement.

La vigilance de tous est le garant de la protection de la santé de tous les enfants et adultes de l'école, nous vous préviendrions immédiatement par mail si un cas était déclaré.

Nous évitons tout brassage des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.

<u>6 - Aide à la parentalité</u>

La CAF propose une aide à la parentalité et un lieu d'accueil parents enfants. Vous trouverez des informations sur le site de la CAF.

^{1 1 :} Symptômes : Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aigüe, fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, maux de gorge.